



Indemnités de licenciement

Par **MariePoppins**, le **30/09/2008** à **23:37**

Bonjour, rnDes suites de son cancer mon mari est juger inapte à tous postes dans l'entreprise, il viens d'être informer par courrier d'une mesure de licenciement (sans details). Son employeur ne lui a fait aucunes propositions de reclassement ou d'amenagement de poste cela m'étonne ! la loi ne l'oblige pas a faire une proposition ? Après 25 ans d'ancienneté dans l'entreprise 15 ans à la boite à outils et 10 ans comme chef d'atelier il est touché par un cancer du colon , les medecins ne lui donner aucune chance de sans sortir et 2ans jours pour jours **il a voulu reprendre** [s]/[s]son poste en mi temps therapeutique , resultat 3 mois apres sa reprise son employeur lui reproche des dossiers restant en cours(impossible de traiter en 4 heure de travail ce qu'il traiter avant en 10 heures) . c'est vraiment un sale coup, de la part de l'employeur.rnrnen clair que vat il perçevor en indemnité de licenciement , anciennetés...?rnque vat il se passer ?rnnous n'avions pas besoin de ça en plus de sa maladie rnje vous remercie par avance de votre reponse.